



Organisme de formation

Ufcv Bourgogne Franche-Comté

6 B boulevard Diderot - Besançon

Tél. : 03 81 52 56 60

Contact : Mme Clémence COLLETTE

Clemence.collette@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11 75 08969 75

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775 685562101208



Lieu de la formation

Locaux de l'Ufcv :

6 B boulevard Diderot - 25000 Besançon

Tél. : 03 81 52 56 60

formationpro-bfc@ufcv.fr

► **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter



Descriptif de la formation

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) spécialité animation socio-éducative ou culturelle, mention "animation sociale"

Cours par correspondance : non

Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : partielle

Diplôme d'Etat : arrêté du 20 novembre 2006

Niveau visé : 5

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1203, K1206.

Code Certif Info : 57867

N° fiche RNCP : RNCP4900

Code CPF : 242193



Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

Date : du 10 Janvier 2022 au 16 décembre 2022

Formation en alternance à temps plein en continu durant 49 semaines

► **Durée totale de la formation** : 1202 heures minimum sur 49 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- Enseignement théorique : 700 heures soit 35 heures par semaine

- Stage en milieu professionnel : 502 heures minimum

► **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter



Engagement qualité des formations

► Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► Référencement **DataDock**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>



Exigences préalables à l'entrée en formation

- Avoir 18 ans.
- Être titulaire d'un titre ou diplôme de secourisme.
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 du champ de l'animation ou d'un diplôme de niveau 5 avec une expérience de 6 mois ou justifier de 24 mois d'activité salariée ou bénévole.
- Satisfaire aux épreuves d'admission.



& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référént handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)



Conditions d'admission

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès.

Satisfaire aux épreuves de sélection écrites & orales :

► **Date des entretiens** : 3 novembre 2021 ou 21 décembre 2021

► **Individualisation des parcours de formation** : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement



Coûts

8400€

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>



Objectifs et contenus de la formation

► Objectifs :

- Inscrire son action dans le cadre de valeurs et d'organisation de sa structure.
- Contribuer au projet stratégique de la structure.
- Concevoir, coordonner et évaluer des projets qui mobilisent le collectif (équipe de travail, groupe de bénévoles, public cible...)

► Contenus :

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets (conception, mise en place, évaluation)
- Technique d'animation de réunions et/ou formation
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits)



Retrait des dossiers de candidature

► **Retrait des dossiers** à partir de mars 2021

► **Clôture des inscriptions** : 10 décembre 2021

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

▶ Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

▶ L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

▶ Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

▶ Au moins une visite en milieu professionnel et une rencontre avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

▶ Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé. Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES – ex DRJSCS).

Au cours de la formation ce livret est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

▶ Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRJSCS qui dispose que :

- Les UC1, UC2 et UC4 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- L'UC3 s'obtient par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par une coordonnatrice de formation, qui dispose d'un niveau de formation supérieur (7) et de l'habilitation conférée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Planning de la formation

		janv-22		févr-22		mars-22		avr-22		mai-22		juin-22		juil-22		août-22		sept-22		oct-22		nov-22		déc-22		
1	S	férié	M		M	UC1	V	UC2	D	férié	M		V	UC3	L		J		S		M	férié	J	UC4	1	
2	D		M		M	UC1	S		L	UC2	J		S		M		V		D		M	UC4	V	UC4	2	
3	L		J		J	UC1	D		M	UC2	V		D		M		S		L	UC4	J	UC4	S		3	
4	M		V		V	UC1	L	UC1	M	UC2	S		L		J			D	M	UC4	V	UC4	D		4	
5	M		S		S		M	UC1	J	UC2	D		M		V		L	UC3	M	UC4	S		L		5	
6	J		D		D		M	UC1	V	UC2	L	férié	M		S		M	UC3	J	UC4	D		M		6	
7	V		L	UC1	L		J	UC1	S		M	UC3	J		D		M	UC3	V	UC4	L		M		7	
8	S		M	UC1	M		V	UC1	D	férié	M	UC3	V		L		J	UC3	S		M	J			8	
9	D		M	UC1	M		S		L		J	UC3	S		M		V	UC3	D		M	V			9	
10	L	UC1	J	UC1	J		D		M		V	UC3	D		M		S		L	UC2	J		S		10	
11	M	UC1	V	UC1	V		L		M		S		L		J		D		M	UC2	V	férié	D		11	
12	M	UC1	S		S		M		J		D		M		V		L		M	UC2	S		L	UC2	12	
13	J	UC1	D		D		M		V		L	UC3	M		S		M		J	UC2	D		M	UC2	13	
14	V	UC1	L		L	UC2	J		S		M	UC3	J	férié	D		M		V	UC2	L	UC2	M	UC2	14	
15	S		M		M	UC2	V		D		M	UC3	V		L	férié	J		S		M	UC2	J	UC2	15	
16	D		M		M	UC2	S		L	UC3	J	UC3	S		M		V		D		M	UC2	V	UC2	16	
17	L		J		J	UC2	D		M	UC3	V	UC1	D		M		S		L		J	UC2	S		17	
18	M		V		V	UC2	L	férié	M	UC3	S		L		J		D		M		V	UC2	D		18	
19	M		S		S		M		J	UC3	D		M		V		L	UC4	M		S		L		19	
20	J		D		D		M		V	UC1	L		M		S		M	UC4	J		D		M		20	
21	V		L		L		J		S		M		J		D		M	UC4	V		L		M		21	
22	S		M		M		V		D		M		V		L		J	UC4	S		M	J			22	
23	D		M		M		S		L	UC1	J		S		M		V	UC4	D		M	V			23	
24	L	UC1	J		J		D		M	UC1	V		D		M		S		L		J		S		24	
25	M	UC1	V		V		L		M	UC1	S		L		J		D		M		V		D	férié	25	
26	M	UC1	S		S		M		J	férié	D		M		V		L		M		S		L		26	
27	J	UC1	D		D		M		V		L	UC3	M		S		M		J		D		M		27	
28	V	UC1	L	UC1	L	UC2	J		S		M	UC3	J		D		M		V		L	UC2	M		28	
29	S				M	UC2	V		D		M	UC3	V		L		J		S		M	UC2	J		29	
30	D				M	UC2	S		L		J	UC3	S		M		V		D		M	UC2	V		30	
31	L				J	UC2			M			D		M					L			S			31	
Total j		10		6		13		6		13		13		1		0		10		10		11		7	Total j	100
Total h		70		42		91		42		91		91		7		0		70		70		77		49	Total h	700

1ère phase de sélection pour l'entrée en formation DEJEPS

Dépôt du dossier d'inscription le **20 octobre 2021**
Test de sélection le **3 novembre 2021**

2nde phase de sélection pour l'entrée en formation DEJEPS

Dépôt du dossier d'inscription le **10 décembre 2021**
Test de sélection le **21 décembre 2021**

Certification ou préparation à la certification

Période en structure d'alternance

Pour les salariés et apprentis, le planning des jours de présence correspond à celui du contrat de travail - Les congés payés sont à positionner sur ces périodes

Vacances non définies à ce jour

Le calendrier pourra être soumis à des modifications

Pour les stagiaires, 500 heures minimum à répartir sur l'ensemble de l'année en fonction des besoins de la structure d'alternance - Calendrier à définir avant l'entrée en formation